

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 007-2116/10/CC

■ Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FSE pour le soutien d'opérations relevant des volets "Dispositif PAPEJ" et "Clause d'insertion dans les marchés publics" DGSMIE 10/4913/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013.

A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- ✓ le dispositif PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers),
- ✓ les clauses d'insertion dans les marchés publics,
- ✓ la professionnalisation dans les métiers des services à la personne.

Le Préfet de région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération n° RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

C'est à ce titre que, dans le cadre du dispositif :

« PAPEJ » : 15 structures de types associatifs dont 13 centres sociaux, ont déposé, au cours du 1^{er} trimestre 2010, à la mission Europe, des demandes de subvention FSE dont les montants sont mentionnés au sein du tableau annexé. Il s'agit de demandes de soutien à la réalisation des projets « Missions 2010 des animateurs PAPEJ ».

« Clause d'insertion » : l'association du PLIE MPM Centre a déposé le 30 avril 2010, à la mission Europe, une demande de subvention FSE de 52 500 euros sur une dépense éligible de 133 800 euros. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Mise en œuvre 2010 des clauses d'insertion dans les marchés publics ».

Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles » lors de sa séance du 18 mai 2010, a donné un avis :
favorable à l'attribution, sur les opérations « PAPEJ », des aides FSE demandées, conformément au tableau annexé ;
favorable à l'attribution à l'association du PLIE MPM Centre d'une aide FSE de 50 000 euros sur une dépense éligible de 131 300 euros, conformément au tableau annexé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération n°RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 28 avril 2010 ;
- La délibération n° FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 18 mai 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles".

Article 2 :

Est attribuée une subvention FSE globale de 347 167 euros dont les montants par porteur de projet sont mentionnés au sein du tableau annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – sous politique B340 nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé. – Opération 2010/0090 « SG FSE Axe 4-1 Quartiers sensibles »

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Est approuvée la convention type FSE annexée

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre à cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Syndicat Mixte des transports,
Métropolisation et Financements
européens

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Patrick MENNUCCI

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010